

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-13 du 22 Janvier 1985

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pour compter du 23 Janvier 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 23 Janvier 1985, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pendant l'absence du Zul-Kifl SALAMI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Janvier 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Applications : PR 8 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 SGCEN 4 MPS-MISPAT
6 autres Ministères 23 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE
CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-